



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juillet 2018

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Commission africaine de statistique
Sixième réunion
Addis-Abeba, 1 – 4 octobre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Nouveaux domaines stratégiques pour la Commission économique pour l'Afrique et rapports statutaires.

Série des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique

Table des matières

I.	Contexte : Interventions axées sur la demande, à l'appui des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique	2
II.	Préparation des activités de recensements de 2020 en Afrique	3
	A. Ateliers organisés en appui à la série des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique	3
	B. Services consultatifs à l'appui des activités de recensement en Afrique	6
	C. Directives élaborées à l'appui des activités de recensement en Afrique	6
	1. État de préparation au recensement de 2020 : Rapport préliminaire sur l'état de préparation des pays à la série des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique.....	6
	2. Version révisée du Supplément africain aux Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements	7
	3. Utilisation du géocodage de cadres de logement pour la cartographie du recensement au cours de la série de 2010	7
	4. Directives sur l'utilisation des technologies électroniques de collecte de données dans les recensements de la population et des logements	8
	D. Décennie (2015-2024) et plan de travail 2016-2020 du Programme de recensements de la population et des logements de 2020 pour l'Afrique	8
	E. Comité de coordination des recensements en Afrique	9
	F. Promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire	9
	G. Rapport entre la série des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique et le Programme 2030	10
	Tableau	10
	Mesure des cibles et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	10
III.	Conclusion	12
IV.	Questions à examiner	12

I. Contexte : Interventions axées sur la demande, à l'appui des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique

1. Le 10 juin 2015, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2015/10 sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, dans laquelle le Conseil a reconnu l'importance croissante de la série des recensements de la population et des logements de 2020 pour répondre aux besoins en données des activités de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de la réalisation des objectifs de développement durable et du respect des engagements nationaux et internationaux. Le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 comprend un certain nombre d'activités visant à permettre aux États membres d'effectuer un recensement de la population et des logements au cours de la période 2015 – 2024. Dans la résolution, le Conseil a instamment invité les États Membres à procéder à au moins un recensement de la population et des logements dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, en tenant compte des recommandations internationales et régionales relatives au recensement de la population et des logements, en accordant une attention particulière à la planification à l'avance, au rapport coût-efficacité, à la couverture de l'ensemble de la population, à la diffusion des résultats en temps utile et à les rendre aisément accessibles aux acteurs nationaux, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales concernées pour permettre la prise des décisions en connaissance de cause et faciliter la mise en œuvre adéquate des plans et programmes de développement. Le Conseil a aussi souligné la nécessité pour les pays de s'assigner des normes de qualité pour la conduite et l'évaluation des recensements de la population et des logements en vue de préserver l'intégrité, la fiabilité, l'exactitude la précision et la valeur des résultats des recensements de la population et des logements, en tenant pleinement compte des Principes fondamentaux de la statistique officielle ; Le Conseil a encouragé l'élaboration de directives méthodologiques internationales en s'appuyant sur les meilleures pratiques nationales en matière de recensement. Les pays ont aussi été invités à passer en revue les divers enseignements qu'ils ont tirés des recensements entrepris à l'échelle nationale, dans la perspective de l'élaboration de normes internationales.

2. En mai 2013, la Division de statistique de l'ONU a procédé à une enquête mondiale sur les modifications souhaitables à apporter aux *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*. L'enquête contenait neuf questions, entre autres, pour évaluer les expériences dans la série des recensements de 2010. Des réponses ont été reçues de 40 pays et d'un certain nombre d'organisations et ont mis en exergue là où des ajouts, des expansions et des suppressions étaient nécessaires dans les principes et les recommandations. La plupart des répondants ont suggéré des ajouts concernant : a) les méthodes de recensement ; b) les méthodes de recensement ; c) la sous-traitance des activités de recensement ; d) l'utilisation de la technologie dans les recensements ; e) la fourniture d'un accès aux micro-données ; f) la confidentialité des données ; g) l'archivage de données ; h) l'estimation des coûts des recensements ; i) les stratégies de diffusion des données ; j) la qualité et la gestion ; k) l'évaluation des recensements ; enfin, l) la stratégie publicitaire des recensements.

3. À la première session conjointe du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique et de la Commission africaine de statistique, qui s'est tenue à Tunis en décembre 2014, il a été décidé que le Symposium africain sur le développement de la statistique devrait de nouveau accentuer son aide aux pays pour leur permettre d'entreprendre la série des recensements de la population et des logements de 2020. Le Symposium africain a aussi été encouragé à maintenir l'élan qui a été créé lors de la série de 2010 et qui a permis à 47 pays africains d'effectuer des recensements. Afin de préserver les progrès accomplis au cours de la série des recensements de 2010 en Afrique,

la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a, en collaboration avec ses principaux partenaires, élaboré un programme régional africain sur les recensements de la population et des logements pour les cinq prochaines années qui englobait le renforcement durable des capacités, l'appui technique et la coopération Sud-Sud.

4. Une approche axée sur la demande est conforme aux efforts en cours pour mettre en œuvre la version mise à jour de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, qui a été élaboré conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique. La Stratégie mise à jour, approuvée par les chefs d'État et de gouvernement en 2018 et qui couvre la période 2017 – 2026, contribue à la mise en œuvre d'une série de programmes de développement et vise à renforcer la coordination et la collaboration entre les instituts nationaux de statistique, les organisations régionales et continentales et les partenaires de développement. La Stratégie mise à jour facilite la production de statistiques comparables et peut ainsi contribuer à renforcer la mise en œuvre et à améliorer les résultats des programmes et des politiques aux niveaux national, régional, continental et international. Les principaux résultats issus des objectifs stratégiques de la Stratégie mise à jour sont l'adoption de normes internationales communes adaptées aux réalités africaines et le renforcement de la coordination des efforts de développement et la production durable d'un large éventail de statistiques harmonisées qui peuvent contribuer à la prise de décisions en connaissance de cause et servir à mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de développement.

II. Préparation des activités de recensements de 2020 en Afrique

5. Un certain nombre de pays africains ont entamé la préparation de la série des recensements de 2020. L'Égypte et le Lesotho ont déjà effectué leurs recensements de la série de 2020. Plusieurs autres pays, dont le Burkina Faso, le Cameroun, l'Éthiopie, Madagascar et le Mali, sont aujourd'hui à un stade avancé dans leurs activités de préparation du recensement.

A. Ateliers organisés en appui à la série des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique

6. Une réunion de groupe d'experts a été organisée par la CEA à Nairobi du 19 au 22 juillet 2016, en vue de mettre en place la première révision du *Supplément africain aux Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, afin de les rendre conformes à la troisième révision des *Principes et recommandations*, élaborées pour la série de 2020. Le principal objectif de cette réunion était d'examiner les grandes lignes des différents chapitres de la première révision et d'apporter une contribution qui pourrait être prise en compte dans le processus de révision, en particulier en ce qui concerne les changements conceptuels et de définition ainsi que les besoins de données qui pourraient découler du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons.

7. L'atelier régional des Nations Unies de 2020 sur le Programme mondial de recensements de la Population et des logements : normes internationales et technologies modernes a été organisé à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), du 29 mai au 1 juin 2017, par la Division de statistique, en collaboration avec le Bureau national de statistique de la République-Unie de Tanzanie, la CEA, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et la BAD. En outre, le même atelier régional a été organisé à Lusaka du 20 au 23 mars 2017 par la Division de statistique, en collaboration avec le Bureau central de statistique de Zambie, CEA, FNUAP et la BAD. Ces ateliers ont été organisés principalement pour examiner les deux séries de directives

internationales récemment révisées, à savoir la troisième révision des *Principes et recommandations* et le *Manuel sur la gestion des recensements de la Population et du logements (révision 2)*, notamment les normes, les concepts et les méthodes qui y sont énoncés, en vue de faciliter la planification et la préparation au niveau national de la série de 2020. Les ateliers ont aussi servi de forum pour passer en revue l'expérience acquise par les pays dans l'utilisation de technologies innovantes, y compris celles qui concernent la cartographie du recensement et la collecte de données ainsi que sur les bonnes pratiques dans ce domaine.

8. En outre, en collaboration avec la CEA, le FNUAP, le Département de statistique de Jordanie et l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, la Division de statistique a organisé une réunion technique sur l'utilisation de technologies électroniques de collecte de données dans les recensements de la population et des logements. La réunion, qui s'est tenue à Amman du 28 novembre au 1^{er} décembre 2016, a rassemblé quelque 40 participants, y compris des experts en matière de recensement venant de 20 bureaux nationaux de statistique du monde entier, et des représentants des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, du FNUAP, de la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux. Les experts en matière de recensement des bureaux nationaux de statistique ont été invités à participer à la réunion, de sorte qu'ils puissent partager l'expérience de leur pays dans l'utilisation des technologies électroniques de collecte de données, notamment des appareils portatifs, dans le recensement. Le principal objectif de la réunion était de recueillir des données pour l'élaboration de directives sur l'utilisation de technologies électroniques de collecte de données dans les activités de recensement, sur la base de l'expérience acquise par les pays et les pratiques dans ce domaine. En particulier, la réunion visait à : a) définir la manière dont les parties prenantes pourraient prendre des décisions judicieuses sur l'utilisation de technologies électroniques de collecte de données et mettre au point des stratégies visant à promouvoir leur utilisation efficace et utile ; b) passer en revue les procédures opératoires qui ont été cruciales dans la bonne mise en œuvre des initiatives en matière de technologies électroniques de collecte de données, en mettant l'accent sur l'utilisation d'appareils électroniques portables et de l'Internet ; c) servir de forum pour des discussions portant sur les avantages et les difficultés liés à l'utilisation des technologies électroniques de collecte de données et sur les possibles stratégies permettant de tirer un maximum d'avantages des investissements dans ce domaine.

9. L'atelier régional de formation sur les indicateurs des établissements humains a été organisé par la CEA, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Gaborone du 13 au 15 décembre 2017 et s'est tenu sous les auspices de *Statistics Botswana*. Trente personnes ont participé à cette réunion, y compris des participants venant de 10 États membres (Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Eswatini, Gambie, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali et Maurice) et des consultants et des représentants d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies.

10. En partenariat avec la Division de statistique, la CEA a organisé un atelier régional de formation sur l'utilisation de l'Internet et des dispositifs électroniques à Yaoundé du 26 au 30 mars 2018, en collaboration avec l'Institut national de la statistique du Cameroun et son Bureau national des recensements et des études démographiques. L'atelier a été la cinquième réunion de consultation régionale sur l'utilisation de dispositifs électroniques et de l'Internet dans la collecte de données démographiques en Afrique subsaharienne. Plus de 45 personnes ont pris part à l'atelier, y compris des participants venant du Cabo Verde, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Kenya, du Malawi, du Mali, du Sénégal, du Soudan et du Zimbabwe, et des participants du bureau régional de l'Afrique occidentale et centrale du FNUAP, de l'Institut de formation et de recherche démographiques et d'un centre de référence sur l'utilisation de dispositifs électroniques pour la collecte de données. L'atelier a porté essentiellement sur les principaux chapitres du projet de directives de la Division de statistique sur l'utilisation de technologies électroniques de collecte de données dans les recensements de la population et des logements, a passé en revue l'expérience des pays et des institutions dans ce domaine et a ménagé un temps pour les débats. Dans le cadre

de la préparation de la réunion de Yaoundé, la CEA, la Division de statistique et le bureau national de statistique de l'Égypte ont co-organisé une réunion d'une équipe spéciale pour mettre la dernière main au texte du projet de directives.

11. La CEA a aussi co-organisé la réunion régionale des Nations Unies sur l'évaluation et les statistiques du handicap à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 pour l'Afrique. Les objectifs de la réunion, qui s'est tenue à Kampala du 15 au 17 novembre 2016, étaient les suivants : a) passer en revue et examiner l'expérience des pays lorsqu'ils ont procédé à une évaluation portant sur la population vivant avec un handicap lors des recensements de 2010 ; b) donner l'occasion de débattre des stratégies de compilation des données sur le handicap, en vue de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 ; c) favoriser la coopération intrarégionale, en vue de renforcer les capacités nationales d'évaluation du handicap et d'améliorer la qualité des données pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

12. La CEA a participé à une table ronde sur le thème : « les recensements africains en 2020 : vont-ils être les meilleurs de l'histoire ? » lors de la vingt-huitième Conférence internationale sur la population de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, qui s'est tenue au Cap (Afrique du Sud), du 29 octobre au 4 novembre 2017. La Conférence est organisée tous les quatre ans par l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, en collaboration avec une institution du pays hôte. Elle attire jusqu'à 2 000 participants, dont des chercheurs, des décideurs et des responsables gouvernementaux du monde entier s'occupant de questions de population, pour débattre des dernières recherches démographiques et de questions de population mondiales et régionales.

13. La CEA et la Division de statistique ont aussi organisé un atelier national de formation pour des producteurs et des utilisateurs de statistiques ventilées par sexe. Le principal objectif de l'atelier, qui s'est tenu à Kampala en octobre 2017, était de renforcer la capacité des bureaux de statistique de communiquer des statistiques, en particulier pour des indicateurs choisis de la catégorie I (objectifs de développement durable 3, 4, 5 et 8) à différents groupes d'utilisateurs et de renforcer les connaissances des utilisateurs de données dans le domaine des statistiques ventilées par sexe. Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants : a) familiariser les participants aux fondements du dialogue entre producteurs et utilisateurs sur la production de statistiques ventilées par sexe ; b) fournir aux participants une base pour l'intégration de la problématique femmes-hommes dans divers aspects de leurs travaux ; c) renforcer la capacité des participants d'évaluer la prise en compte la problématique femmes-hommes dans les systèmes statistiques nationaux ; enfin, d) sensibiliser les participants aux questions de statistiques ventilées par sexe et aux principales préoccupations liées à la problématique femmes-hommes dans le cadre des efforts nationaux de développement. Parmi les participants figuraient des agents des bureaux nationaux de statistique, des organismes gouvernementaux et des représentants d'organisations non gouvernementales ainsi que des universitaires utilisateurs de statistiques ventilées par sexe.

14. La CEA a participé au premier Forum mondial des Nations Unies sur les données, tenu au Cap (Afrique du Sud), du 15 au 18 janvier 2017 et sous les auspices de *Statistics South Africa*. Le deuxième Forum mondial des Nations Unies sur les données sera organisé à Doubaï (Émirats arabes unis), du 22 au 24 octobre 2018, par l'Autorité fédérale de la compétitivité et de la statistique des Émirats arabes unis. Sur la base d'une recommandation principale figurant dans le rapport sur la révolution des données, qui a été publié en novembre 2014 par le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, la Commission de statistique a décidé qu'un Forum mondial sur les données constituerait une plateforme cadre approprié pour le renforcement de la coopération avec divers groupes professionnels, y compris ceux qui représentent des experts en technologies de l'information et des communications (TIC), des responsables de l'information géospatiale, des spécialistes de la science des données et des utilisateurs de données, avec des acteurs de la société

civile. Le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 est à la tête de l'organisation du Forum mondial sur les données, sous la direction de la Commission de statistique et en étroite consultation avec les États membres et les partenaires internationaux. Le Forum mondial sur les données joue un rôle de catalyseur pour stimuler la participation des pays africains à la série de 2020.

B. Services consultatifs à l'appui des activités de recensement en Afrique

15. La CEA a entrepris deux missions consultatives à l'appui du recensement de la population et des logements effectué par le Burkina Faso. La première mission a été entreprise en réponse à une demande (n° 2018-000329/MINEFID/SG/INSD), soumise le 15 mars 2018 par le Directeur général de l'Institut national de la statistique et de la démographie de Burkina Faso et a apporté un appui technique à l'Institut, en vue d'élaborer un cadre de cartographie numérique de recensement afin d'appuyer les activités préparatoires pour le recensement de la population et des logements du pays. La deuxième mission a eu lieu du 25 au 29 juin 2018, en réponse aux conclusions de la première mission, qui avait recommandé que la CEA et le Centre régional pour la cartographie des ressources pour le développement entreprennent conjointement une mission d'assistance technique pour évaluer et mettre à l'essai des méthodes de cartographie du recensement, en vue de renforcer les résultats du recensement de 2020. Le Centre régional de cartographie des ressources pour le développement, qui a été créé en 1975 sous les auspices de la CEA, s'efforce de promouvoir le développement durable dans les États membres grâce à la production, l'utilisation et la diffusion de la géo-information ainsi que des technologies de l'information et des communications, des produits et des services connexes.

16. La CEA a aussi effectué une mission consultative à l'Institut national de la statistique du Mali, en réponse à une requête (n° 000288/MATP) soumise le 18 avril 2018 par le Directeur général de l'Institut. Les deux jours de la mission consultative ont fourni un appui technique à l'Institut, en vue de l'élaboration d'un cadre de recensement numérique cartographique pour le Mali, à même d'appuyer les activités préparatoires pour le recensement de la population et des logements du pays. Les missions au Burkina Faso et au Mali ont permis d'évaluer les activités cartographiques préparatoires du recensement de ces pays, d'évaluer leurs plans de mise en œuvre cartographique de leur recensement et d'évaluer les résultats escomptés.

17. Le Centre africain pour la statistique de la CEA a visité le *Central Statistical Agency* de l'Éthiopie le 8 juin 2017, afin d'évaluer l'état de préparation de l'Agence éthiopienne pour le recensement de la population et des logements de 2017. Un plan de travail révisé pour la collaboration entre le Centre africain pour la statistique et *Central Statistical Agency* a été élaboré, dans lequel la Commission a accepté d'appuyer le processus de recensement en Éthiopie par, entre autres, l'élaboration de protocoles de gestion des données, l'appui à l'intégration de données enregistrées numériquement ou imprimées, l'appui aux efforts visant à extraire et à mettre en tableaux des données de recensement, l'aide permettant de mettre au point des méthodes d'analyse spatiale des données de recensement, la prestation d'une formation à l'utilisation de logiciels statistiques et le développement des applications de recensement.

C. Directives élaborées à l'appui des activités de recensement en Afrique

1. État de préparation au recensement de 2020 : Rapport préliminaire sur l'état de préparation des pays à la série des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique

18. La CEA a publié un rapport préliminaire sur les activités prévues dans le cadre de la série de 2020. L'évaluation préliminaire sur l'état de préparation des pays a été entreprise en vue de mettre en relief les domaines particuliers dans lesquels la CEA et d'autres parties prenantes concernées pourraient prendre des mesures afin de renforcer la

capacité des pays africains à procéder aux recensements. De nombreux pays n'ont qu'une connaissance limitée de leurs lacunes dans ce domaine, et seuls quelques exercices d'évaluation du déficit de capacités ont été entrepris. La CEA s'emploiera, en temps opportun, mettre au point un outil d'évaluation exhaustive qui facilitera l'objectif visé de fournir un appui technique aux pays pendant la série de 2020. À cet égard, il convient de noter que de nombreux pays ne disposent pas des ressources nécessaires pour évaluer leur capacité à mener des recensements tous les 10 ans, comme cela est recommandé par l'Organisation des Nations Unies. Il est essentiel d'aider les pays à évaluer les besoins et de veiller à ce que des ressources suffisantes soient prévues dans les budgets nationaux et les programmes d'aide au développement, afin que tous les pays puissent mener des activités de recensement. En outre, un certain nombre de pays manquent de personnel ayant une connaissance de la façon de préparer des recensements. Au fil des années, la CEA a mis au point des modules de formation à la préparation du recensement à l'intention des recenseurs et des décideurs, que les pays peuvent incorporer dans leurs programmes de formation en matière de recensement. La CEA facilitera les efforts déployés par les pays pour mettre en place des points focaux de la préparation du recensement.

2. Version révisée du Supplément africain aux Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements

19. Le *Supplément africain aux Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* a été publié pour la première fois en 2008 pour répondre à des questions précises relatives à l'Afrique. La première révision du *Supplément africain* le met en conformité avec la troisième révision des *Principes et recommandations*. Les recensements de la population et des logements est une source importante de données sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques d'une population donnée. Les recensements sont des sources indispensables, entre autres, de données démographiques et socioéconomiques de base pour de petits domaines, notamment des données nécessaires à une planification et une gouvernance socioéconomiques efficaces, de même qu'au suivi et à l'évaluation des politiques et des programmes de développement, tels que le Programme 2030 et l'Agenda 2063. En outre, les recensements fournissent aussi des bases de sondage pour les enquêtes sur échantillon intercensitaires. Les *Principes et recommandations*, qui donnent des orientations aux pays pour faciliter leurs efforts de planification, de gestion et de conduite de recensements de haute qualité et d'un bon rapport coût-efficacité, sont passés en revue et modifiés à l'occasion de chaque série de recensement, en tenant compte de questions nouvelles et émergentes. Certes, les pays africains sont pleinement déterminés à mettre en œuvre les *Principes et les recommandations*, mais ceux-ci restent de portée mondiale et, de ce fait, ne prennent pas toujours en compte des besoins uniques en leur genre et spécifiques de l'Afrique. La version révisée du *Supplément africain* met donc l'accent sur un certain nombre de définitions, de classifications et de sujets de préoccupation particulière de la région de l'Afrique.

3. Utilisation du géocodage de cadres de logement pour la cartographie du recensement au cours de la série de 2010

20. L'utilisation de cadres de logement géocodés, dans lesquels chaque bâtiment est marqué par une coordonnée géographique unique, est un concept relativement nouveau en Afrique. Si les précédentes séries de recensements en Afrique étaient appuyées essentiellement sur des méthodes cartographiques traditionnelles de recensement, l'utilisation de cadres de logement géocodés par certains pays africains pour la série de 2010 a sensiblement amélioré leurs méthodes de recensement, notamment dans des domaines tels que la démarcation de la zone de recensement, la démarcation de bureau, la mise à jour de bureau, les corrections de bureau et la classification des établissements. Le présent rapport vise à faire mieux connaître les avantages du géocodage des cadres de logement en ce qui concerne les questions de la production en temps utile des données et de la qualité de celles-ci, et à encourager un dialogue sur les mesures à prendre entre les décideurs, les spécialistes de l'information géospatiale et d'autres parties prenantes.

L'utilisation de cadres de logement peut améliorer sensiblement la qualité des données provenant des recensements et des enquêtes.

4. Directives sur l'utilisation des technologies électroniques de collecte de données dans les recensements de la population et des logements

21. La Division de statistique a récemment publié des *Directives sur l'utilisation de technologies électroniques de collecte de données dans les recensements de la Population et des logements*, qui ont été formulées à l'appui des efforts déployés par les bureaux nationaux de statistique et les responsables du recensement pour planifier et mettre en œuvre des recensements dans lesquels sont utilisés des technologies électroniques de collecte de données. Dans les *Directives*, l'accent est mis sur les principales considérations qui devraient être prises en compte, lorsque l'on envisage une utilisation de ces technologies, et sur l'importance de la mise en place de solides mécanismes de décision qui peuvent être utilisés pour déterminer si une solution technologique est viable et d'un bon rapport coût-efficacité et devrait donc être adoptée. Les projets de recensement par les TIC peuvent être coûteux et peu fiables, et les *Directives* soulignent l'importance d'une gestion efficace et utile des mécanismes qui peuvent permettre de tirer parti de l'investissement dans les TIC et de réduire au minimum les risques liés à l'acquisition des TIC et au développement des systèmes fondés sur les TIC. Les *Directives* recommandent des mesures visant à faciliter la réorganisation des bureaux nationaux de statistique et à renforcer leurs capacités, afin qu'ils puissent utiliser efficacement les technologies électroniques de collecte de données. Les *Directives* prescrivent comment les systèmes d'informations géospatiales peuvent être utilisés pour intégrer en douceur la cartographie du recensement des pays, leurs phases du recensement et de l'analyse, et comment améliorer l'efficacité et l'utilité des opérations sur le terrain. Les *Directives* portent aussi sur la manière dont les systèmes informatiques et les données électroniques devraient être sécurisés, afin de prévenir toute divulgation inappropriée d'informations sensibles et les perturbations d'opérations essentielles. En outre, les *Directives* complètent et doivent être lues conjointement avec les *Principes et recommandations* et le *Manuel sur la gestion des recensements de la population et des logements*. Si ces publications traitent de questions générales liées à la planification et la gestion de la collecte des données de recensement, les *Directives*, quant à elles, portent sur un ensemble de questions choisies essentielles et cruciales de planification et de gestion et sur de procédures spécifiques de l'utilisation de dispositifs portatifs et de l'Internet dans la collecte des données de recensement. Ces *Directives*, fondées sur l'expérience des pays qui ont eu recours à des technologies électroniques de collecte de données au cours de recensements récents. Elles ne couvrent, toutefois, pas tous les aspects de l'expérience des pays et il convient de souligner que le succès de l'adoption des technologies électroniques de collecte de données dépend de nombreux facteurs contextuels et opérationnels et de l'adaptation des approches en tenant compte des forces et des faiblesses institutionnelles. Les pays devraient ne donc utiliser les *Directives* que dans la mesure où elles sont pertinentes au regard de leur situation particulière. En effet, chaque bureau national de statistique doit soigneusement évaluer les options technologiques qui pourront effectivement appuyer son programme de recensement et l'aider à s'acquitter de son mandat.

D. Décennie (2015-2024) et plan de travail 2016-2020 du Programme de recensements de la population et des logements de 2020 pour l'Afrique

22. En collaboration avec des partenaires clefs, la CEA a établi la Décennie (2015 - 2024) du Programme de recensements de la population et des logements de 2020 pour l'Afrique. Un plan de travail 2016 - 2020 a aussi été établi avec le concours de la BAD. Au cours de la réunion de juillet 2016 à Nairobi, des représentants CEA, du FNUAP et de la BAD ont décidé que le programme quinquennal de recensements pour l'Afrique était déjà en place et ont conclu un accord initial d'œuvrer ensemble à sa mise en œuvre. Ils ont souligné la nécessité de passer en revue de façon approfondie le Programme et d'en faire le bilan. Ils ont également convenu de porter le sujet à l'attention des hauts

responsables des trois institutions et de s'efforcer d'aligner le Programme sur leurs projets institutionnels ainsi que sur d'autres projets à venir, même si la mobilisation des ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre pourrait s'avérer impossible durant les mois restants de 2016.

23. La Décennie (décennie 2015 - 2024) et le plan de travail 2016-2020 du Programme de recensements de la population et des logements de 2020 pour l'Afrique visent les trois objectifs suivants : la fourniture de l'assistance technique directe nécessaire à la planification et à la gestion des recensements, à la collecte des données, à leur traitement, à leur analyse et à leur diffusion ; le développement des capacités techniques pour les différentes phases de l'opération de recensement ; enfin, l'appui aux pays en situation difficile pour se préparer à effectuer les recensements de la population et des logements.

24. Les réalisations escomptées du projet sont les suivantes : a) la mise en œuvre de l'ensemble des principes et recommandations acceptés à l'échelle internationale qui régissent la conduite des recensements et l'adaptation de certains d'entre eux aux réalités du continent ; b) la réalisation d'un recensement dans chaque pays africain au cours de la période 2015 – 2024 ; c) l'utilisation de meilleures méthodes et des technologies nouvelles pour accroître la fiabilité des statistiques et leur accessibilité en temps voulu ; enfin, d) la fourniture d'une assistance technique pour aider les pays à planifier et à réaliser des recensements, à saisir, traiter, analyser, diffuser, documenter et archiver les données du recensement, et à assurer le suivi et la diffusion de l'information relative à la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020.

E. Comité de coordination des recensements en Afrique

25. À sa neuvième session, qui s'est tenue à Libreville, les 29 et 30 novembre 2015, le Comité des directeurs généraux a décidé de créer le Comité de coordination des recensements en Afrique à l'échelle continentale en 2016 pour orienter et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la série des recensements de 2020. Le Comité comprenait des représentants de la CEA, du FNUAP et de la BAD et les bureaux de recensement d'un certain nombre de pays des diverses sous-régions du continent. Son mandat a été établi par la CEA, le FNUAP, la BAD et le secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique. Les représentants de la CEA, du FNUAP et de la BAD ont décidé d'inclure soit le Programme de recensements de la population et des logements de 2020 pour l'Afrique soit le programme quinquennal africain de recensement dans leurs plans et de trouver les ressources nécessaires à la mise en œuvre. Ils sont également convenus que les activités du Programme soient coordonnées par la CEA.

F. Promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Mise en place de centres de référence pour les recensements grâce à la collecte électronique des données en Afrique

26. La CEA, le FNUAP et la BAD discutent depuis un certain temps de l'idée de créer un centre régional d'excellence qui encouragerait et faciliterait l'utilisation de technologies efficaces et utiles dans les recensements en Afrique, en particulier l'utilisation de dispositifs portables lors du recensement. À sa onzième réunion tenue à Libreville en novembre 2015, le Symposium africain sur le développement de la statistique a décidé de mettre sur pied un groupe de travail chargé de définir les critères et le champ d'intervention des centres d'excellence dans les domaines de la cartographie ainsi que de la production, de l'analyse, de la diffusion et de la gestion de données au moyen des TIC, centres qui s'occuperaient des besoins spécifiques des pays pour leur permettre de mettre en œuvre la stratégie relative à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil ainsi que la série des recensements de

2020 dans les pays de la phase de lancement, à l'appui du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et ce, conformément aux priorités de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. En application de cette résolution, une manifestation parallèle sur la mise en place de « centres de référence sur les recensements ayant recours à la collecte électronique de données en Afrique », organisée par l'Institut brésilien de géographie et de statistique et le FNUAP, s'est déroulée lors de la quarante-septième session de la Commission de statistique de l'ONU.

27. Comme mentionné plus haut, la CEA a collaboré avec le Centre régional de la cartographie des ressources pour le développement à la fourniture d'un appui technique aux pays africains dans le domaine de la cartographie du recensement. Après la réussite de leur mission au Burkina Faso, la CEA et le Centre régional prévoient de mener d'autres missions conjointes d'appui aux pays africains dans leurs activités de recensement de la série des recensements de 2020.

G. Rapport entre la série des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique et le Programme 2030

28. La série des recensements de 2020 se déroulera dans la période de mise en œuvre du Programme 2030. Les progrès accomplis pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable sont suivis au moyen de 232 indicateurs et les États Membres de l'ONU se sont engagés à élaborer des indicateurs nationaux conformément aux aspirations mondiales énoncées dans le Programme 2030. La quantité et la portée des données requises pour suivre et évaluer la réalisation des objectifs sont considérables et représentent un défi colossal pour la communauté mondiale des données. Les sujets abordés dans les objectifs sont évalués à l'aide de sources de données provenant de divers instruments de suivi environnemental et socioéconomique. Les données démographiques sont particulièrement importantes pour les objectifs 1, 3, 4, 5 et 6, et peuvent être suivies en partie grâce à des recensements et des enquêtes sur les ménages. L'évaluation d'un large éventail de cibles peut être effectuée à l'aide de données démographiques. La collecte et le bon usage de données démographiques pour le développement durable ont été le thème central de la quarante-neuvième session de la Commission de la population et du développement tenue en 2016. Des informations fiables concernant la taille, la croissance, la répartition et les caractéristiques des populations sont cruciales non seulement pour guider l'élaboration de politiques à l'appui de la réalisation du Programme 2030, mais aussi pour évaluer les progrès accomplis à cet égard. Les recensements de la population sont une source essentielle d'informations qui peuvent favoriser le développement durable. Un recensement est une opération complexe et de grande envergure, impliquant le recensement complet de la population, tout en enregistrant les caractéristiques essentielles des individus et des ménages.

Tableau

Mesure des cibles et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

<i>Cible</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Mesure directe à partir du recensement</i>	<i>Mesure indirecte à partir du recensement</i>
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde			
1,1	1.1.1	✓	
1,2	1.2.1 et 1.2.2	✓	
1,3	1.3.3	✓	
1,4	1.4.1 et 1.4.2		✓
Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge			
3,1	3.1.1	✓	
3,2	3.2.1		✓
3,7	3.7.2	✓	

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie			
4,1	4.1.1	✓	
4,2	4.2.2	✓	
4,3	4.3.1	✓	
4,5	4.5.1		✓
4,6	4.6.1	✓	
Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles			
5,3	5.3.1	✓	
5,5	5.5.2.	✓	
5,b	5.b.1	✓	
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable			
6,1	6.1.1	✓	
6,2	6.2.1	✓	
Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable			
7,1	7.1.1 et 7.1.2	✓	
Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous			
8,5	8.5.2	✓	
8,6	8.6.1	✓	
8,7	8.7.1		✓
8,9	8.9.2		✓
Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation			
9,2	9.2.2	✓	
9,5	9.5.2	✓	
Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre			
10,2	10.2.1	✓	
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables			
11,1	11.1.1	✓	
Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous			
16,7	16.7.1	✓	
16,9	16.9.1	✓	
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser			
17,6	17.6.2	✓	

Source : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ; *United States Census Bureau*.

III. Conclusion

29. La vaste majorité des pays africains sont en train de préparer ou d'effectuer leurs recensements nationaux dans le cadre de la série des recensements de la série de 2020. Pour assurer le succès de la série, il est essentiel que toutes les parties prenantes restent attachées au processus jusqu'à son achèvement, compte tenu en particulier du fait que la série est caractérisée par un certain nombre de difficultés nouvelles, notamment celles qui ont trait à l'utilisation de technologies innovantes, qui doivent être traitées dans le cadre d'un processus inclusif, consultatif et coordonné impliquant tous les acteurs concernés.

IV. Questions à examiner

30. Il conviendrait de se pencher sur les questions à examiner suivantes :

- a) L'encouragement aux pays à entreprendre la série des recensements de 2020 en Afrique ;
 - b) Les questions nouvelles se rapportant aux activités de recensement en Afrique, y compris l'utilisation de cadres de logement dans la cartographie du recensement et la construction des empreintes, l'utilisation de dispositifs portatifs, l'utilisation de données spatiales recueillies pendant les activités de la cartographie du recensement après l'introduction de dispositifs mobiles ;
 - c) Mobilisation de ressources pour les activités de recensement en Afrique ;
 - d) Le Programme 2030, l'Agenda 2063 et la série des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique.
-